RAPPORT N° 175

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Cession de l'ancien centre d'exploitation des routes à Rousset (13790) au profit de la Commune de Rousset

Direction des Etudes de la Programmation et du Patrimoine Service Acquisitions et Recherches 13986

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé la vente de certains de ses biens immobiliers et par délibération du 11 décembre 2015, a complété et réactualisé la procédure de vente des biens validée par les délibérations des 21 novembre 2004 et 27 janvier 2006, notamment en ce qui concerne les conditions de vente de gré à gré.

La vente de l'ancien centre d'exploitation des routes départemental, aujourd'hui vacant, sis lieudit Campbernard, à Rousset et cadastré section AH n°250, s'inscrit dans le cadre de cette procédure de vente de gré à gré au profit de la commune qui a fait connaître son intention de se porter acquéreur du bien. La commune envisagerait d'y installer ses services techniques.

Par ailleurs, il convient de préciser que le terrain d'assiette des bâtiments, d'une contenance de 1505 m², appartient toujours à la commune de Rousset. La cession à titre gratuit du foncier, validée à l'époque par la commune, n'a jamais été régularisée. Aussi, la cession ne porterait que sur le bâti d'une superficie de 259 m², comprenant un bien élevé d'un étage sur rez-dechaussée et un garage, le tout construit par la collectivité dans les années 1970.

Les services du Domaine ont été consultés et ont fixé à 155 000 €la valeur du bâti. Informés, les représentants de la commune de Rousset ont accepté d'acquérir à ce prix.

PROPOSITION

Ainsi, compte tenu de la situation patrimoniale de ce bien d'une part, du projet de la commune sur ce site qui consisterait à installer ses services techniques, d'autre part, et, conformément à la procédure de vente des biens du Département actualisée, le Comité Technique de Suivi des Cessions, le 4 avril 2017, a proposé de retenir l'offre d'achat de la commune au prix de 155 000 €conforme à l'avis du Domaine du 16 janvier 2017.

La commune a également fait connaître qu'une délibération en ce sens serait prise par le Conseil Municipal de la commune de Rousset.

Ainsi, dans l'hypothèse où la proposition de la Commune serait accueillie favorablement, il conviendrait :

- De constater la désaffectation du bien situé lieudit Campbernard, à Rousset
- D'approuver la cession au profit de la commune de Rousset du seul bâtiment situé lieudit Campbernard à Rousset, au prix de 155 000 € conforme à l'avis du Domaine du 16 janvier 2017,
- D'autoriser la signature de l'acte de cession définitif ainsi que tout document se rapportant à la transaction.

Le montant de la recette soit 155 000 €sera imputé au chapitre 77 du budget Départemental.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué, au Patrimoine et aux Bâtiment Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir approuver la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL